

 service de l'eau	L a u s a n n e	M01_211
	Charte du service de l'eau	

Notre mission de service public est d'approvisionner en eau potable, de prendre en charge les eaux naturelles et collectées et de les épurer avant leur rejet dans l'environnement sur le territoire de Lausanne et dans différentes communes avoisinantes.

En effet, une bonne gestion de l'eau est nécessaire au fonctionnement et au développement de la région et à la préservation de l'environnement.

Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire les citoyens et les parties intéressées par un service de qualité et une information permettant un contrôle démocratique dans le respect de la charte *eau, bien public* de la Municipalité de Lausanne.

Nous favorisons le bien-être et la motivation des collaborateurs par des actions en faveur de la santé et la sécurité au travail et en offrant des conditions de travail optimales. Nous favorisons la formation continue, la collaboration avec les autres services, collectivités, les associations professionnelles et les Hautes-Écoles dans un esprit d'émulation et d'amélioration continue.

Nous mettons en œuvre les méthodes et les techniques les plus adaptées et à la pointe des connaissances, pour garantir la qualité et la sécurité alimentaire de l'eau potable et pour assurer une collecte et un traitement des eaux claires et usées de façon à améliorer la qualité des eaux rejetées dans le lac Léman ou acheminées par infiltration dans le milieu naturel. Nous maintenons et adaptons nos infrastructures dans une démarche de gestion patrimoniale sur le long terme.

Nous sélectionnons nos prestataires en tenant compte de critères économiques, liés à la qualité, à la sécurité, au respect des conditions sociales et à la limitation des impacts environnementaux.

Nous favorisons une approche régionale de l'approvisionnement en eau potable et de l'évacuation et du traitement des eaux, dans un souci d'optimisation des infrastructures, des ressources et de préservation de l'environnement.

Nous veillons à préserver les ressources en eau et sensibilisons la population à l'utilisation rationnelle et au respect de l'eau. Nous agissons plus spécifiquement pour favoriser le recyclage des matières premières utilisées pour la construction et pour minimiser la consommation d'électricité utilisée pour la production, le pompage et le traitement des eaux. Nous améliorons la collecte et le traitement des eaux usées pour diminuer l'impact sur les eaux de surface.

Nous nous engageons dans des actions de solidarité internationale afin de diminuer le nombre de personnes dépourvues d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde.

Nous nous conformons aux exigences légales applicables et autres exigences applicables. Nous garantissons un niveau d'excellence par le biais de certifications largement reconnues (ISO 9001, 14001 et 22000 sécurité des denrées alimentaires), et par notre laboratoire accrédité ISO 17025. Nous nous engageons à ce que le système de management de la qualité soit efficace.

Le chef de service apporte son soutien total à ses collaboratrices et collaborateurs pour la mise en œuvre des objectifs de cette charte.

Lausanne, le 28 septembre 2017



Service de l'eau – S. Apothéloz